

FICHE INTENDANCE / VIE SCOLAIRE

Mise à jour Régime 2023/2024

Pour passer de Externe à Demi-pensionnaire

L'élève Classe

a été inscrit à la rentrée en tant que EXTERNE.

Mr ou Mme Responsable de l'élève

souhaite changer de régime et bénéficier du régime : DEMI PENSIONNAIRE 2023/2024 à compter du :

[date]

Date et signature du responsable financier :

*Les changements de régime ne sont possibles qu'au changement de trimestre (avant le 29 septembre, avant le 5 janvier, avant le 5 avril) , sauf cas particuliers (dans ce cas, contacter le service Intendance 04.73.31.56.53)